

Proposition d'amélioration du protocole de suivi des **Lacertoïdes pardalis**

La méthodologie de suivi du *Lacertoïdes pardalis* que nous préconisions en 2015 et 2016 était de placer des pièges collants aux alentours des sites de relâche sur la Mine A1 et ceux à différents endroits pour chaque nouveau suivi.

Mais cela n'ayant pas permis de recapturer les individus transloqués en 2015, vous trouverez ci-dessous notre proposition d'amélioration de la méthodologie de suivi de cette espèce.

Nous vous proposons d'effectuer, à compter du prochain suivi de la Mine A1, un suivi permettant une traçabilité du placement des pièges collants pour faciliter un meilleur suivi dans le temps.

Pour cela des piquets seront installés sur les zones de piégeage définies et de revenir sur ces mêmes sites à chaque nouveau suivi. Les piquets seront aussi géo référencés.

Les sites de piégeage seront élaborés conjointement avec notre prestataire M.S ASTRONGATT lors de sa prochaine visite sur le site et prendront en compte les 5 sites de relâches sur la Mine A1 et les zones de capture qui ont été mise en évidence au cours des suivis de 2016. Les placements de sites balisés seront faits selon des critères de préférences de l'habitat de *Lacerotides* basée sur l'état actuel des connaissances de cette espèce, à savoir :

- les dômes rocheux ;
- les crevasses et affleurements de péridotite abrités ;
- les alentours des concentrations d'arbustes Myrtacées à baies identifiées comme étant une source d'alimentation (Sadlier et al, 2014).

Le nombre de pièges collants sera également décidés lors de cette prochaine visite, sachant qu'il y a 5 sites de relâche, nous aurons au minimum 150 pièges collants (5 sites, chacun avec 3 lignes de 10 pièges).

Ce nouveau protocole de suivi du *Lacertoïdes pardalis* pourra être testé jusqu'en 2020 afin d'en évaluer le succès. Ce même protocole pourra également être appliqué au suivi effectué tous les 3 ans au Col de l'Antenne afin d'avoir plus de retours sur son efficacité.

Conformément au courrier n° G-DG-EN-C-20170306-52 du 06/03/2017, ou nous vous proposons de modifier la fréquence du suivi sur la Mine A1, nous souhaitons donc effectuer le Suivi du Col de l'antenne en alternance avec celui de la Mine A1.

Ci-dessous le calendrier que nous proposons :

- 2017 : Suivi du Col de l'Antenne
- 2018 : Suivi de la Mine A1
- 2019 : Dernier Suivi de la Mine A1
- 2020 : Suivi du Col de l'Antenne
- 2023 : Suivi du Col de l'Antenne